

Procès-Verbal
Conseil Municipal
5 janvier 2023

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 04 Voix délibératives totales : 23

L'an deux mille vingt-trois, le cinq janvier à 18 heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le 23 décembre deux mille vingt deux, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, M. Réginald THEROUDE, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Véronique DELABROY, M. Laurent GUYARD, Mme Ingrid LACAU, Adjointes au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, M. Sylvain GALY, M. Cyril GOULARD, Mme Valéry GUILMAIN, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME, membres du Conseil municipal.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN donne pouvoir à Mme Karen DYS.

M. Jérôme GRUAIST donne pouvoir à M. Laurent GUYARD.

Mme Véronique FAY donne pouvoir à Mme Ingrid LACAU.

M. Christian MOUREY donne pouvoir à M. Cyril GOULARD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 18h00, et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Mme Teresa BELGHERBI est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour concernant une demande de participation financière de la commune de Mouy pour 2 enfants et un point sur le recensement 2023.

Les Conseillers approuvent à l'unanimité cette demande et valident l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2022.

Report investissement.

Demandes de subvention.

Révision prix location salles.

Révision du prix de la cantine.

Modalité financière voyage scolaire de l'école de Mérard.

Loyer du pôle médical.

Loyer 2023 de REB.

Convention REB.

Convention déchets.

Mise à jour des commissions.

Mise à jour tableau des effectifs.

Prise en charge frais de séjour classe de neige.

Recensement 2023.

Questions diverses.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 septembre 2022

Sans autre remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Report investissement.

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice 2022 qui vient de s'achever, mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice 2023.

En conséquence, il est proposé de reporter en investissement :

- 45 000 € au 2138 pour la rénovation de la maison au 20 rue Jean-Jaurès (TLM construction).
- 75 000 € au 2182 pour l'achat du minibus pour le service jeunesse et du camion pour le service technique.
- 6 000 € au 2188 pour le changement du lave-vaisselle à la salle d'activité.
- 150 000 € au 2315 pour la rénovation de l'impasse Voltaire.
- 19 500 € repartis sur plusieurs imputations afin de pouvoir mandater des dépenses liées à l'exercice 2022.

Les membres du Conseil prennent bonne note de ces informations.

Demandes de subvention

Pour 2022, la mairie de Bury n'a pas eu de réponse positive concernant ses demandes de subvention alors qu'une de ces demandes relatives à la rénovation énergétique est une priorité de l'État. Un rendez-vous a eu lieu en mairie à ce sujet avec Mme la Sous-préfète qui a conseillé de participer aux demandes de subvention au travers du Fonds Vert mis en place en 2023.

En 2022, le Département participait à la rénovation du parking rue Emile Zola à hauteur de 24 000 €, il a été décidé de repousser ce projet pour l'inclure dans celui de la rénovation de l'église.

La commune ne peut pas s'engager sur des dépenses d'investissement sans avoir plusieurs partenaires financiers. Pour cette raison, monsieur le Maire propose de solliciter à nouveau nos partenaires pour 2023 sur des devis réactualisés pour au moins deux opérations d'investissement indispensables que sont l'aménagement des cimetières et la rénovation énergétique.

Sans autre question, la délibération approuvant ces demandes de subvention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Révision prix location salles

En 2018, les tarifs qui ont été proposés ne prenaient pas en compte la possibilité d'une location en semaine. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer sur :

- une nouvelle grille tarifaire prenant en compte cette possibilité.
- la possibilité en option d'utiliser la climatisation dans la salle d'activité.
- la location de la salle des associations.
- Possibilité d'avoir un service « traiteur ».

Après discussion, le dernier point a été abandonné par manque de personnel. Les tarifs suivants sont proposés :

SALLE DES FÊTES (limite 100 personnes)		
	Tarif Burysiens	Tarif extérieur
Week-end	400 €	550 €
Semaine (la journée)	150 € du 1/04 au 30/09 200 € du 1/10 au 31/03	
Journée supplémentaire : 150 €		
A la réservation : Acompte de 50 % et un chèque de caution de 750 € + 1 chèque de caution ménage de 100 €		

SALLE D'ACTIVITES (limite 200 personnes)		
	Tarif Burysiens	Tarif extérieur
Week-end	650 €	900 €
Semaine (la journée)	250 € du 1/04 au 30/09 300 € du 1/10 au 31/03	
Journée supplémentaire : 300 €		
A la réservation : Acompte de 50 % et un chèque de caution de 750 € + 1 chèque de caution ménage de 100 €		

SALLE DES ASSOCIATIONS (limite 19 personnes)		
	Tarif Burysiens	Tarif extérieur
Semaine (la journée)	50 €	120 €

OPTIONS	
Vaisselle	Lot de 10 couverts : 13 €
Climatisation (salle activités uniquement)	Forfait de 100 €

Sans autre question, la délibération approuvant ces nouveaux tarifs est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Révision du prix de la cantine

Depuis plusieurs années le prix des repas à la cantine supporté par les parents est inchangé. Monsieur le Maire en donne le détail :

- 3.30 € + 1.20 € de garde soit 4.50 € pour les enfants scolarisés sur Bury (Repas L/Ma/ Je/ Ve)
- 3.30 € Repas Mercredi pour les enfants scolarisés sur Bury
- 3.40 € Repas Mercredi/ Accueil de Loisirs pour les enfants non scolarisés sur Bury

En 2022, la mairie de Bury a lancé un nouveau marché de restauration collective qui a été attribué à « La Normande ». Le coût du repas proposé par ce prestataire permet à la mairie d'équilibrer financièrement son service restauration collective. En conséquence, monsieur le Maire propose de ne pas réévaluer les tarifs de la cantine. Il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de rester vigilant sur les prestations techniques et financières de La Normande qui, dans un contexte économique très défavorable, peut être amenée à augmenter ces tarifs ou à diminuer la qualité de sa prestation.

Les membres du Conseil prennent bonne note de ces informations.

Modalité financière voyage scolaire de l'école de Mérard

Comme suite à divers changements dans l'organisation du séjour de la classe de l'école de MERARD et de la classe de Grandvilliers, les classes voyageront séparément. Par conséquent un nouveau programme et un nouveau tarif ont été proposés.

Le voyage aura lieu du 13/06 au 16/06/2023 au centre Ethic Etape "Charles Péguy" à AMBOISE, pour 24 enfants, une enseignante, une aide de classe et un adulte accompagnateur bénévole de l'école.

Le coût financier est le suivant :

Hébergement et activités : 263,40 € x 24 :	6 321,60 €
Transport, car A/R école/centre + déplacements :	3 122,00 €
Total général	9 443,60 €
Soit un coût du séjour par élève de	393,48 €

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge la moitié de ce coût pour les enfants domiciliés à Bury.

Sans autre question, la délibération approuvant les modalités financières de ce voyage est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Loyer du Pôle médical.

Depuis l'ouverture du Pôle en septembre 2019, le loyer mensuel hors charge est de 14 €/m² mensuel. Ce coût de location relativement faible, mais qui permet de couvrir nos emprunts ne correspond plus à la réalité du marché. Toutefois, cela a permis la venue de 16 praticiens.

Monsieur le Maire précise que le loyer seul « rapporte » 3 896 €/mensuel et les charges 1 140 €/mensuel. Le remboursement des emprunts est de 4 000 €/mensuel.

Il est proposé de porter le loyer à 15 € le mètre carré pour les nouveaux arrivants ce qui équivaut à la revalorisation des loyers depuis 2019.

Sans autre question, la délibération approuvant ce nouveau tarif est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Loyer 2023 de REB.

Monsieur le Maire propose de valider le bail 2023 moyennant un loyer mensuel de 550 € comprenant le chauffage, les charges d'électricité et d'eau et l'entretien du bâtiment.

Sans autre question, la délibération approuvant ce loyer est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention REB

Il est soumis au Conseil, pour 2023, l'approbation une nouvelle convention avec REB, celle-ci a pour objet de fixer entre la commune de Bury et l'association REB, les modalités de mise en œuvre d'un Atelier Chantier d'Insertion. Celui-ci vise à la réalisation, par des publics en difficulté recrutés en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion, de travaux d'amélioration du patrimoine naturel communal.

Pour 2023, les travaux se dérouleront du 3 au 13 juillet puis du 21 août au 1^{er} septembre et toucheront aux domaines des espaces verts. REB s'engage à mettre en situation de travail sur ce chantier, une équipe de 16 personnes au maximum. La Commune de Bury prendra à sa charge le coût de l'action estimé à 6 360 € correspondant à l'intervention de l'équipe durant 4 semaines réparties en deux périodes de deux semaines.

Sans autre question, la délibération approuvant cette convention est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Convention déchets

Il s'agit sur ce point d'entériner les modifications qui ont été apportées au règlement de collecte des déchets du Clermontois notamment le ramassage des déchets verts qui ne se fera que sur une partie de l'année avec une rupture sur l'été.

Sans autre question, la délibération approuvant le règlement de collecte des déchets ménagers est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise à jour des commissions

Monsieur Pascal DEMAILLY-LAHLOUH souhaite intégrer les commissions urbanisme et travaux sécurité routière.

Sans autre question, la délibération approuvant cette modification des commissions est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mise à jour tableau des effectifs

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas aujourd'hui de création de postes nécessitant une délibération puisque les différents mouvements du personnel ont permis de dégager des postes vacants. Il est à noter pour 2022 :

- Le départ à la retraite de deux agents.
- Une mutation.
- 2 avancements de grade.

Un travail important est mené afin de contenir l'augmentation des charges du personnel en ne remplaçant pas systématiquement un départ, par exemple, mais en réorganisant les postes de travail et le volume de travail.

Les effectifs de la mairie sont les suivants :

- 32 agents titulaires travaillent à la mairie
- Dont 11 à temps non complet
- 2 personnes en CDD et une personne en contrat d'insertion.

Qui se répartissent de la manière suivante :

- Service technique : 8 agents +1 CDD
- Service jeunesse : 11 agents
- Service cantine : 2 agents
- Service administratif : 4 agents
- ATSEM : 5 agents
- Service ménage : 1 agent + 1 CDD
- Médiathèque : 1 agent + 1 contrat.

Pour finir, toutes filières confondues il y a 1 agent en catégorie A, 2 en catégorie B et 29 en catégorie C.

Les membres du Conseil prennent bonne note de ces informations.

Prise en charge financière classe de neige 2022 -2023 de l'école Robert Floury de Mouy

Par courrier du 14 novembre, la Mairie de Mouy souhaite savoir si la commune de Bury pouvait participer à la classe de neige organisée par l'école Robert-Floury pour 2 enfants. Ces deux enfants de Bury sont scolarisés en classe Ulis.

Les frais de séjour se montent à 734 € par enfant. Monsieur le Maire propose de prendre en charge la moitié de ce coût.

Sans autre question, la délibération approuvant ce financement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Recensement 2023

Lors du dernier Conseil, il a été approuvé le lancement de la campagne de recensement 2023. Il s'agit aujourd'hui d'en préciser les modalités financières qui consistent au recrutement du 02/01/2023 au 24/02/2023 de 6 agents recenseurs.

La dotation de l'INSEE est de 5 535 €, soit pour chaque agent 922,50 € brut, versée en deux fois sur janvier et février.

Sans autre question, la délibération approuvant les modalités financières du recensement est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Communications diverses

Monsieur le Maire revient sur la question des colis aux aînés. En effet, pour 2022, la distribution s'est faite pour les personnes ayant 66 ans au 1^{er} janvier. La base de travail est la liste électorale, mais rien n'empêche une personne de se signaler en mairie afin d'être inscrite dans la liste des bénéficiaires.

La mairie avait contractualisé avec la société BOXY afin de poser un container sur le parking de Moineau pour développer une épicerie en libre-service. Malheureusement, par manque de rentabilité tous les containers déjà installés dans l'Oise sont retirés.

Monsieur le Maire a reçu monsieur l'inspecteur qui prévoit la fermeture de deux classes sur Bury. Celui-ci a évoqué aussi la fermeture du SIRS pour regrouper les enfants de Saint-Claude et de Saint-Epin sur l'école du Centre et Lesieur. Il est certain, qu'à terme, la question de la pérennité du SIRS se pose, car aujourd'hui, il existe trois écoles ouvertes pour à peine 60 élèves. Néanmoins, Monsieur le Maire est conscient de l'importance des écoles dans les hameaux.

En fin d'année, la mairie a reçu une lettre de madame la Sous-préfète l'enjoignant de recenser toutes les personnes en difficulté et précaire et surtout ayant une assistance médicale pour palier les éventuelles coupures d'électricité, dans un délai très court d'à peine 15 jours. Monsieur le Maire regrette encore une fois ces injonctions préfectorales dans des délais extrêmement courts, qui, à chaque crise, donnent le sentiment que la mairie et de facto le Maire est responsable du moindre problème.

Le Clermontois organise le 10 janvier, un atelier participatif sur le réseau Le Bus.

Monsieur le Maire signale un bris de glace totalement gratuit à l'abri bus de Moineau. Malheureusement, impossible de reconnaître la personne sur les vidéos.

Comme suite à une remarque d'un citoyen concernant l'escalier descendant de moineau à Intermarché, monsieur le Maire rappelle que celui-ci est sur un terrain privé et qu'il n'est pas possible d'y intervenir sauf pour ramasser les ordures ménagères qui y sont régulièrement abandonnées.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole aux maires adjoints :

M. Réginald THEROUDE :

- Le service technique est intervenu plusieurs fois sur la commune pour dégager les voiries suite à des chutes d'arbres.
- Les décorations de Noël vont être rapidement enlevées dans un souci d'économie énergétique.
- Une intervention exceptionnelle a eu lieu sur la toiture de la salle des fêtes pour remplacer des tuiles abimées qui ont causé des infiltrations d'eau.
- Monsieur THEROUDE pointe un problème récurrent avec la multiplication des véhicules ventouses, la gendarmerie est informée. Dans le même registre, il est noté qu'il y a un relâchement inquiétant concernant le respect des lignes jaunes.
- Acquisition pour le service technique d'un camion-benne.
- Enedis va enfin prendre en charge le remplacement d'un poteau béton abimé supportant une ligne haute tension sur le hameau de Saint-Claude.
- Gros chantier sur la rue Danton pour déboucher une source qui, à cause de l'accumulation de calcaire dans les tuyaux, s'évacuait par le tampon, ce qui laissait supposer qu'il y avait une fuite d'eau.
- Les efforts énergétiques se poursuivent en mettant là où c'est nécessaire des thermostats et en remplaçant petit à petit les éclairages énergivores.
- Il a été voté au SIVOM une baisse de la surtaxe du syndicat sur la partie assainissement collectif qui passe de 2,40 €/HT à 2,20 €/HT.

Mme Véronique DELABROY :

- Mercredi 18 janvier, organisation de la galette des rois à la RPA.
- Le 27 janvier, première intervention en direction des aînés avec la présence d'une diététicienne qui donnera des conseils pour mieux se nourrir. Le 14 mars, deuxième intervention pour initiation aux premiers secours avec la Croix Rouge. La dernière intervention en mai reposera sur la visite du moulin de Saint-Félix.

M. Laurent GUYARD :

- Organisation du téléthon en fin d'année 2022, la remise de chèque se fera le 12 janvier pour environ 7 000 €.
- Le spectacle de feux organisé par la médiathèque en décembre a bien fonctionné surtout le soir.
- L'opération « la lettre au père Noël » a connu un succès mitigé malgré l'installation de boîte aux lettres dans toutes les écoles.
- 70 boîtes de Noël ont été remises au secours populaire.
- Le samedi 4 mars organisation du salon du livre et le 18 mars opération Hauts-de-France propre.
- 27-28 mai Festi jazz en partenariat avec Mouy et Cambonne-les-Clermont.

Mme Ingrid LACAU :

Le sujet des effectifs a déjà été abordé par monsieur le Maire sur le point concernant les fermetures de classes.

La parole est donnée aux Conseillers municipaux :

M. Jean-Pierre AUTIN



Celui-ci signale un problème d'affaissement sur la rue des Roses.

Mme Karen DYS

Mme DYS s'interroge sur le comportement des riverains et autres utilisateurs de l'impasse Voltaire qui abiment les espaces verts avec leur véhicule. M. THEROUDE regrette également ce manque de civisme surtout que le service technique avait délimité avec de la rubalise ces zones fragiles.

Sans autre question, monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 05

Procès-verbal approuvé en séance, le 30 mars 2023

<p>Le Président de séance David BELVAL Maire de Bury</p> 	<p>La secrétaire de séance Mme Teresa BELGHERBI Conseillère municipale</p> 
--	---